

**VERISTORE**RENSEIGNEMENT &
INVESTIGATION

DIFFUSION RESTREINTE

NOTE STRATÉGIQUE • RENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE & LBC-FT

L'autre monnaie du terrorisme

Le vol de bétail comme canal de financement et de blanchiment —
exposition ivoirienne et implications LBC-FT

Analyse croisée du dossier ADF « *La monnaie du terrorisme* » (mai 2026) et du rapport GI-TOC sur la zone tricontinentale Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Ghana, au prisme du dispositif **VIGIE-OR** et de la sortie de liste grise du GAFI.

À L'ATTENTION DE

Jean Christian Konan

Analyste Senior — Veristore Technologies

RÉF. VST-NAS-VIGIE/2026-08 · Abidjan, 23 juillet 2026

ÉMETTEUR

Cellule de Veille Stratégique

Veristore Technologies

EN BREF

- Deux sources indépendantes — le dossier **ADF de mai 2026** et le rapport **GI-TOC de juillet 2025** — établissent que le vol de bétail constitue un **canal de financement structuré** du JNIM, et que **la Côte d'Ivoire en est une plaque tournante de blanchiment**.
- Les marchés de **Doropo et Bouna** (région du Bounkani) sont nommément identifiés comme centres de blanchiment. Doropo écoule **~2 400 têtes/mois**, dont plus de 90 % en provenance du Burkina Faso ; Bouna est passé de 400 têtes/mois en 2019 à **plus de 2 000 en 2024**.
- Une fois blanchi, le bétail descend vers **Bouaké, Yamoussoukro, San Pedro et Abidjan** — exactement le corridor Nord→Sud déjà identifié pour l'or.
- **Le profit se concentre au blanchiment, non au vol** : le groupe armé perçoit en moyenne ~180 000 FCFA par tête, quand le négociant régional dégage ~305 000 FCFA de marge brute. C'est la validation empirique du postulat de VIGIE-OR.
- **Convergence or-bétail** : le bétail volé alimente directement les sites d'orpaillage (zone Bounkani/Upper West, Tanda, Bondoukou). Les deux économies illicites se nourrissent l'une l'autre.
- **Indicateur avancé** : les zones de hausse du vol de bétail ont correspondu aux zones d'infiltration du JNIM. Le phénomène est donc un capteur de pénétration exploitable en veille.
- Les flux passent par **espèces, hawala et mobile money** — donc par des **assujettis LBC-FT**. C'est à la fois le point d'action et la matière d'une démonstration d'effectivité pour le dossier GAFI.

1 Cadrage : un second canal de financement, au pire moment

1.1 Deux sources convergentes

Le magazine *ADF*, publié par l'U.S. Africa Command, consacre son dossier de mai 2026 aux mécanismes de financement du terrorisme sur le continent. Parmi les canaux recensés — extorsion, taxation illégale, enlèvements contre rançon, exploitation minière, cryptomonnaies — figure le vol de bétail, avec une mention explicite de la zone tricontinentale Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Ghana comme espace de blanchiment.

Ce constat s'appuie sur les travaux de la *Global Initiative Against Transnational Organized Crime* (GI-TOC), dont le rapport de juillet 2025 — conduit avec Equal Access International/ResilienceForPeace et Acting for Life, sur la base d'entretiens de terrain menés dans le Bounkani, le Sud-Ouest burkinabé et l'Upper West ghanéen — cartographie en détail la chaîne d'approvisionnement, les acteurs et les flux financiers. **C'est, à ce jour, la description la plus précise d'un canal de financement du terrorisme dont la Côte d'Ivoire est partie prenante.**

2 400/mois

TÊTES ÉCOULÉES AU MARCHÉ
DE DOROPO

>90%

DU BÉTAIL DE DOROPO VIENT
DU BURKINA FASO

×5

CROISSANCE DU MARCHÉ DE
BOUNA, 2019→2024

×2

INCIDENTS DE VOL EN CÔTE
D'IVOIRE, 2024 VS 2023

Reconstitution graphique Veristore — indicateurs strictement conformes au rapport GI-TOC (juillet 2025). Aucune donnée n'a été modifiée.

1.2 Un angle mort qui s'ouvre pendant l'évaluation GAFI

La Côte d'Ivoire, sur la liste grise du GAFI depuis octobre 2024, a substantiellement achevé son plan d'action et attend la visite sur place conditionnant une sortie possible dès octobre 2026. Cette phase évalue **l'effectivité** du dispositif, non sa base légale. Or l'évaluation nationale des risques ne pondère spécifiquement **ni le canal aurifère, ni le canal bétail**, alors que le second implique des marchés officiels ivoiriens, des professions réglementées et des assujettis financiers. Documenter ce vecteur n'est donc pas seulement un impératif sécuritaire : c'est une pièce du dossier de sortie de liste grise.

2 Anatomie du canal : du pillage au blanchiment

2.1 Les auteurs : prédation, puis fiscalité de substitution

Le comportement du JNIM varie selon son degré de contrôle territorial — et c'est un renseignement en soi. Là où il cherche à s'implanter, il pratique le **vol violent**, instrument à la fois de revenu et d'intimidation. Là où il a consolidé son emprise, il

bascule vers une **gouvernance économique structurée** : il prélève la *zakat* sur les propriétaires de bétail, à raison d'un veau mâle pour trente têtes et d'une génisse pour quarante. Dans le seul Sud-Ouest burkinabé, ce prélèvement a représenté environ 400 bovins en 2022, soit quelque 160 millions de FCFA.

Depuis 2024, un acteur supplémentaire domine les vols dans le Sud-Ouest et le Bounkani : les **Volontaires pour la défense de la patrie (VDP)**, milices burkinabé supplétives, qui opèrent des deux côtés de la frontière et cumulent désormais les rôles de voleurs et d'intermédiaires. Leur liberté de circulation transfrontalière en fait un vecteur particulièrement difficile à traiter, et leurs incursions en territoire ivoirien — jusqu'à l'enlèvement de gendarmes ivoiriens à Kalamon en juin 2025 — constituent un contentieux de souveraineté autant qu'un problème LBC-FT.

2.2 La chaîne : cinq maillons, un point de bascule

Entre le pillage et l'assiette, la chaîne est stable et professionnalisée : **bouviers** (guetteurs et informateurs, parfois recrutés puis infiltrés auprès des propriétaires), **négociants locaux** (achat en brousse, organisation du transport), **négociants régionaux** (achat en gros, blanchiment sur marchés officiels), **transporteurs** (camions d'une cinquantaine de têtes vers les marchés de consommation) et **bouchers** (petits lots, abattage rapide). Le point de bascule est le passage du bétail volé au marché officiel : c'est là que l'animal change de statut juridique — et que la valeur se crée.

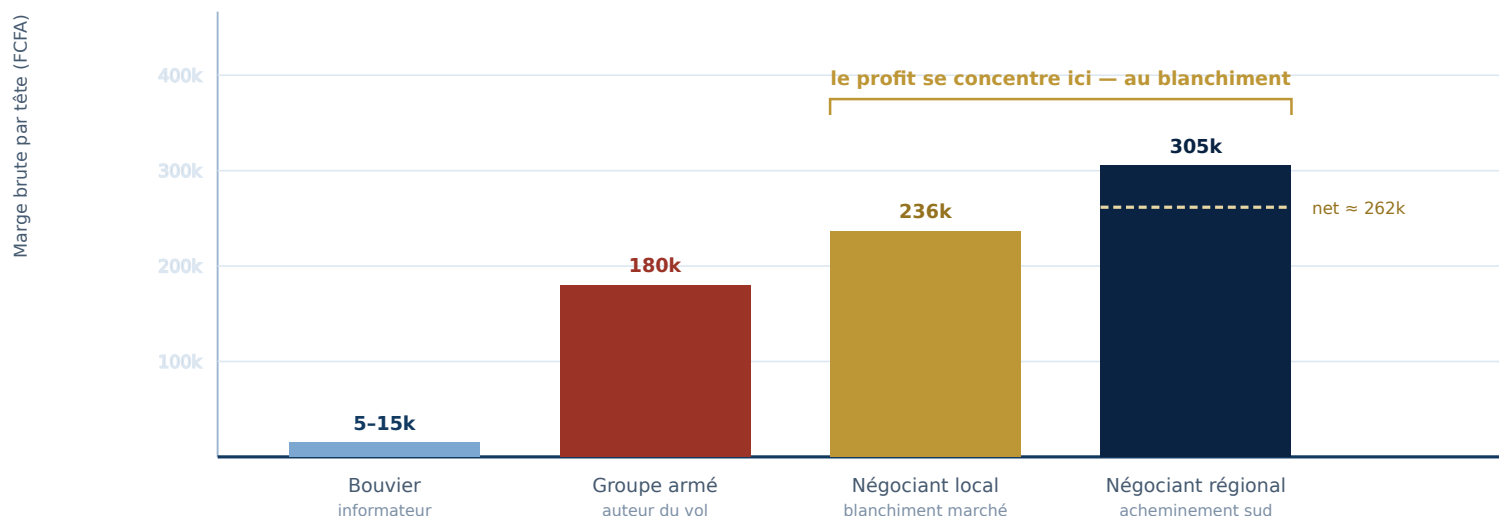
2.3 Les facilitateurs : le véritable objectif LBC-FT

La chaîne ne tient que par des facilitateurs institutionnels, et c'est sur eux que porte l'essentiel du levier. Le rapport identifie : des **chefs traditionnels** qui bloquent les poursuites et imposent des règlements à l'amiable ; des **agents des services vétérinaires** qui délivrent des certificats sanitaires pour des animaux d'origine non prouvée — le permis passant d'environ 300 à 400 FCFA par tête lorsque la provenance est douteuse ; et des **agents des forces de sécurité** aux postes de contrôle. Dans le nord de la Côte d'Ivoire, la gendarmerie est explicitement mise en cause dans le rapport. S'y ajoute la corruption du système traditionnel des *teiffas*, ces garants de vente censés certifier l'origine des animaux sur les marchés du Bounkani.

Lecture opérationnelle : *le certificat sanitaire frauduleux est l'équivalent, dans l'économie du bétail, du faux document d'origine dans le circuit aurifère. C'est un acte de blanchiment documentaire — et un point d'entrée judiciaire.*

3 Où se crée la valeur : la preuve chiffrée du postulat VIGIE-OR

La distribution des marges le long de la chaîne est l'apport le plus décisif du rapport. Le bétail volé se négocie jusqu'à la moitié du prix licite ; l'écart de prix est capté **en aval du vol**. Le groupe armé qui commet le pillage perçoit en moyenne 180 400 FCFA par tête. Le négociant local qui blanchit l'animal sur un marché officiel dégage environ 236 000 FCFA de marge brute, et le négociant régional qui l'achemine vers les marchés de consommation du sud environ 305 000 FCFA — dont il reste quelque 262 000 FCFA une fois acquittés les pots-de-vin de route. À l'autre extrémité, le bouvier qui a renseigné le vol touche entre 5 000 et 15 000 FCFA.

FIGURE 1 — RÉPARTITION DE LA VALEUR PAR TÊTE DE BÉTAIL LE LONG DE LA CHAÎNE (FCFA)

Reconstitution graphique Veristore — valeurs strictement conformes au rapport GI-TOC (juillet 2025) ; moyennes indicatives, l'économie de l'élevage étant volatile. Aucune donnée n'a été modifiée.

PORTÉE DOCTRINALE

Ce que cette courbe démontre

Le groupe armé n'est **pas le principal bénéficiaire économique** du canal qu'il alimente. La valeur est captée par les intermédiaires et les négociants, au moment précis où l'animal volé entre dans l'économie licite. Autrement dit : **le financement du terrorisme est ici un sous-produit d'un système de blanchiment commercial**, dont les principaux gagnants sont des opérateurs économiques établis des États côtiers.

C'est la démonstration chiffrée du postulat de VIGIE-OR — agir sur le réseau de soutien et de financement plutôt que sur l'auteur du fait générateur. Elle a un corollaire préoccupant : la rentabilité du blanchiment crée une **convergence d'intérêts entre acteurs économiques côtiers et acteurs du conflit**, qui dissuade le signalement et pérennise le statu quo.

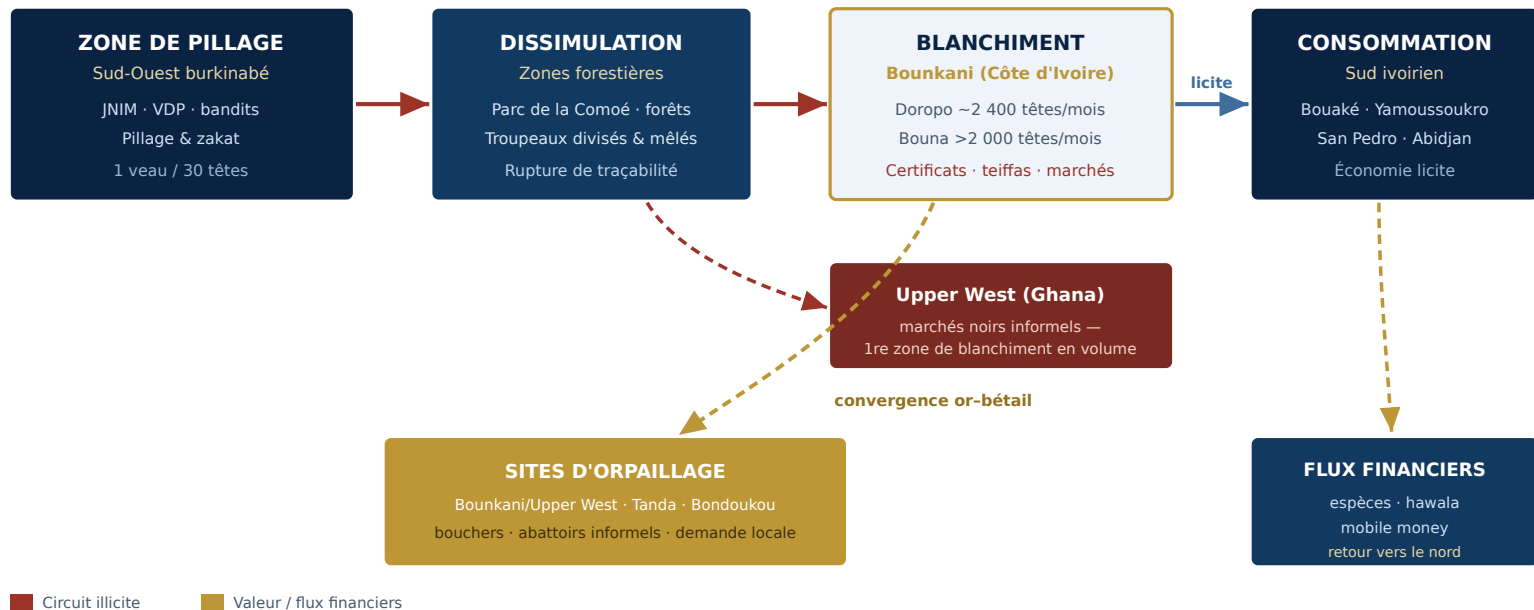
4 Le cœur ivoirien : Bounkani, et la descente vers Abidjan

La Côte d'Ivoire n'est pas périphérique dans ce dispositif : elle en est un maillon nommé. Les marchés de **Doropo et de Bouna**, les deux centres officiels du commerce de bétail du Bounkani, sont cités de manière répétée comme plaques tournantes de blanchiment. Doropo est le plus exposé — proximité immédiate de la frontière, plus de 90 % de son approvisionnement venu du Burkina Faso, environ 2 400 têtes écoulées par mois. Bouna, longtemps secondaire, a vu son volume passer d'environ 400 têtes mensuelles en 2019 à plus de 2 000 en 2024, l'insécurité frontalière ayant déplacé vers lui une partie du commerce de Doropo.

Une fois l'animal blanchi sur ces marchés, il est revendu localement ou acheminé vers **Bouaké, Yamoussoukro, San Pedro et Abidjan**. Le transport d'un camion d'une cinquantaine de têtes de Bouna à Abidjan se facture 450 000 à 500 000 FCFA sur le circuit licite — et peut approcher 800 000 FCFA lorsque le chargement s'opère depuis des points de rassemblement non officiels, la prime signalant elle-même l'irrégularité.

L'ancrage ivoirien du dispositif adverse est également humain. Au sein de la *Katiba Banfora* du JNIM, active sur cette zone, deux des trois responsables identifiés par la GI-TOC sont ivoiriens : le co-chef, originaire du département de Tehini (Bounkani), et le **responsable de la logistique et des ressources**, originaire de Ouangolodougou (Tchologo). Antériorité notable : dès 2017-2019, un réseau de vol de bétail opérant depuis Ouangolodougou aurait généré près de 60 millions de FCFA par la vente d'environ 400 bovins et 200 ovins dans le nord ivoirien, avec des liens présumés au JNIM.

FIGURE 2 — CORRIDOR DU BÉTAIL VOLÉ : DU SAHEL AUX MARCHÉS DE CONSOMMATION IVOIRIENS



Reconstitution graphique Veristore — schéma conceptuel non cartographique, d'après GI-TOC (2025) et ADF (2026). Aucune donnée n'a été modifiée.

5 Convergence or-bétail et points d'entrée financiers

5.1 Les deux économies illicites s'alimentent mutuellement

Le point le plus directement exploitable pour VIGIE-OR est la jonction documentée entre les deux canaux. Une part du bétail volé est vendue directement à des bouchers qui abattent rapidement pour répondre à la demande locale, **et cette demande est concentrée autour des sites d'exploitation artisanale d'or**, où la main-d'œuvre est nombreuse. Le rapport cite l'exemple d'un abattoir informel de la localité de Piaye (Boukani) approvisionnant les sites aurifères de la zone frontalière avec l'Upper West, et mentionne l'écoulement de troupeaux entiers vers les sites de Tanda et Bondoukou.

Conséquence analytique : les sites d'orpaillage ne sont pas seulement une source de financement, ils constituent aussi un **marché de débouché pour une autre économie criminelle**. Traiter les deux canaux séparément revient à manquer le nœud. À l'inverse, une surveillance intégrée des flux d'approvisionnement des sites aurifères — viande, carburant, intrants — capte simultanément les deux économies.

5.2 Des flux qui passent par des assujettis

Les paiements empruntent trois canaux : les **espèces** (dominantes, et peu suspectes en soi dans une filière à forte intensité de capital), le **hawala** via des changeurs informels — majoritairement ivoiriens sur la frontière ghanéenne — et le **mobile money**. Sur ce dernier canal, des prestataires de la zone frontalière ont signalé des transferts anormalement élevés, de l'ordre de 150 000 à 300 000 cedis, en progression depuis fin 2023, avec conversion systématique en francs CFA.

C'est un point d'appui déterminant. **Changeurs et prestataires de mobile money sont des assujettis au dispositif LBC-FT ivoirien** : ils relèvent d'obligations de vigilance et de déclaration de soupçon. Le canal bétail est donc, contrairement au vol lui-même, accessible aux instruments financiers classiques — typologies, indicateurs d'alerte, déclarations de soupçon, analyse par la CENTIF-CI. C'est précisément le type de chaîne de traitement qu'une évaluation d'effectivité attend de voir fonctionner.

SIGNAL OPÉRATIONNEL

Le vol de bétail comme indicateur avancé d'infiltration

La GI-TOC établit que, lors de la pénétration du JNIM dans le nord ivoirien à partir de 2020, **les zones où le taux de vol de bétail augmentait correspondaient à celles où le groupe s'infiltrait** — avec un changement d'échelle caractéristique, du vol de quelques bêtes au pillage de troupeaux entiers.

Le vol de bétail fonctionne donc comme un **capteur avancé de pénétration territoriale**, disponible avant la première attaque armée. Une série statistique fiable sur les incidents — volume par incident, localisation, saisonnalité — constituerait pour le CROAT un indicateur d'alerte précoce à faible coût, complémentaire des signaux sécuritaires classiques.

6 Grille de risque — canal bétail

VECTEUR DE RISQUE	PROBABILITÉ	IMPACT	NIVEAU
Blanchiment de bétail volé sur les marchés officiels du Bounkani (Doropo, Bouna)	Élevée	Majeur	CRITIQUE
Complicité de facilitateurs institutionnels (certificats sanitaires, contrôles routiers, teiffas)	Élevée	Majeur	CRITIQUE
Incursions et prédation des VDP burkinabé en territoire ivoirien (Bounkani)	Élevée	Modéré	ÉLEVÉ
Non-couverture du canal bétail par l'ANR — exposition du dossier GAFI	Élevée	Modéré	ÉLEVÉ
Recyclage des produits via mobile money et changeurs informels transfrontaliers	Moyenne	Majeur	ÉLEVÉ
Convergence or-bétail autour des sites d'orpaillage du Nord-Est	Moyenne	Modéré	MODÉRÉ
Érosion de la confiance des communautés d'éleveurs — vulnérabilité au recrutement	Moyenne	Majeur	ÉLEVÉ

■ Élevé / Majeur ■ Moyen / Modéré ■ Faible — Cotation Veristore à dire d'analyste, sur la base des sources citées.

Facteur aggravant à surveiller : le vol de bétail nourrit des tensions intercommunautaires, notamment la stigmatisation des communautés d'éleveurs peuples dans les zones d'accueil. Les travaux de terrain montrent que cette défiance — et le sentiment d'inaction de l'État face aux vols — constitue un point d'entrée que le JNIM sait exploiter pour recruter des collaborateurs. Le traitement du canal financier doit donc s'accompagner d'une réponse visible aux victimes, sous peine d'aggraver la vulnérabilité qu'il prétend réduire.

7 Recommandations opérationnelles

Double objectif : **fermer un canal de financement du terrorisme dont la Côte d'Ivoire est le lieu de blanchiment**, et produire, dans la fenêtre de l'évaluation sur place, des **preuves d'effectivité directement versables au dossier de sortie de liste grise du GAFI**.

- 1 **Placer les marchés de Doropo et Bouna sous surveillance financière dédiée.** Cartographier négociants, teiffas et volumes, rapprocher les flux déclarés des volumes physiques écoulés, et identifier les écarts structurels. Ces deux marchés sont nommés dans une source internationale publique : l'inaction y serait, elle aussi, documentée.
- 2 **Traiter le certificat sanitaire comme un acte de blanchiment documentaire.** Auditer la délivrance des autorisations sanitaires et de transport dans le Bounkani et le Tchologo, et construire sur cette base des dossiers visant les facilitateurs plutôt que les convoyeurs — application directe du ciblage « cols blancs ».
- 3 **Élaborer une typologie LBC-FT « commerce de bétail » et la diffuser aux assujettis.** Indicateurs d'alerte à destination des prestataires de mobile money, changeurs et établissements financiers du Nord : conversions cedi→FCFA anormales, transferts fractionnés, décalage entre profil déclaré et volumes. Une typologie publiée et suivie de déclarations de soupçon est une preuve d'effectivité au sens du GAFI.
- 4 **Intégrer le canal bétail à l'évaluation nationale des risques, aux côtés du canal aurifère.** Les deux vecteurs partagent corridor, facilitateurs et instruments de recyclage ; les documenter conjointement comble l'angle mort de l'ANR de manière cohérente et défendable devant l'évaluateur.

- 5 Instituer un indicateur d'alerte précoce fondé sur le vol de bétail.** Série statistique consolidée (nombre d'incidents, têtes par incident, géolocalisation), en liaison avec les associations d'éleveurs et les autorités préfectorales : le changement d'échelle des vols précède l'implantation armée.
- 6 Surveiller conjointement l'approvisionnement des sites d'orpaillage.** Viande, carburant et intrants convergent vers les mêmes sites : un dispositif unique de veille sur cette chaîne capte simultanément les deux économies illicites et évite la duplication des efforts.
- 7 Objectiver la question des incursions transfrontalières.** Documenter précisément les faits attribués aux VDP en territoire ivoirien afin de disposer d'un dossier factuel exploitable dans le canal diplomatique et sécuritaire, distinct du traitement LBC-FT.
- 8 Rendre visible la réponse aux victimes.** Faciliter le signalement et la restitution du bétail volé (traçabilité, coordination interpréfectorale) pour restaurer la légitimité de l'État là où l'adversaire recrute : c'est le volet préventif indissociable du volet financier.

8 Indicateurs de suivi & sources

- Écart mesuré entre volumes physiques écoulés à Doropo/Bouna et flux financiers déclarés.
- Nombre de négociants, transporteurs et teiffas enregistrés et identifiés sur les marchés du Bounkani.
- Déclarations de soupçon reçues au titre de la typologie « commerce de bétail » (volume, qualité, suites données).
- Incidents de vol de bétail géoréférencés : nombre, têtes par incident, évolution du ratio (indicateur d'alerte précoce).
- Dossiers ouverts visant des facilitateurs institutionnels (certificats, contrôles) vs. auteurs de terrain.
- Taux de restitution du bétail volé signalé — indicateur de légitimité et de résilience communautaire.

SOURCES

1. ADF Magazine (U.S. Africa Command), « La monnaie du terrorisme » / « The Currency of Terror », mai 2026.
2. GI-TOC, Flore Berger, « Vol de bétail et insécurité : dynamiques dans la zone tricontinentale entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana », juillet 2025 — avec Equal Access International/ResilienceForPeace et Acting for Life (source principale).
3. GI-TOC, Flore Berger, « North-eastern Côte d'Ivoire: between illicit economies and violent extremism », septembre 2023.
4. GI-TOC, Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Bulletin de risque n° 13, décembre 2025 (marché de Cinkassé).
5. Clingendael, J. Courtright et K. de Bruijne, « Cattle Wahala », mai 2025.
6. ACLED, « Extraction under fire », 22 juillet 2026 (volet aurifère ; cf. note VST-NAS-VIGIE/2026-07).
7. GAFI/FATF (plénière de juin 2026 : plan d'action substantiellement achevé, évaluation sur place) ; GIABA (sortie possible en octobre 2026).

Avertissement. Cette note constitue une analyse à dire d'expert produite à partir de sources ouvertes. Les schémas figurent des expositions et hypothèses de risque, non des flux judiciairement établis ; les personnes et fonctions mentionnées le sont au titre des constats publiés par les sources citées et sous réserve de la présomption d'innocence. Document de travail à diffusion restreinte, destiné à un usage professionnel ; toute cotation de risque relève de l'appréciation de l'analyste et demeure révisable.